

# **PROGRAMME DE LEGISLATURE 2023-2027 DE LA COMMUNE MIXTE DES BREULEUX**

## **PREAMBULE**

Le Conseil communal a une mission stratégique et opérationnelle regroupant non seulement des tâches d'exécution et d'administration, mais également de planification et de gestion, qui requièrent une approche prospective.

Il s'efforce de prendre ses décisions en application des règlements communaux, dans le respect des lois cantonales et fédérales mais également conformément à la Constitution suisse et jurassienne.

Un programme de législature est une vaste déclaration d'intention. Il a pour but de donner au citoyen-contribuable la vision de ses autorités et la façon dont elles envisagent l'avenir de la Commune des Breuleux.

Par conséquent, le Conseil communal en a élaboré un afin de s'inscrire dans une gestion politique responsable et permettre aux habitants d'identifier en toute transparence les orientations et les projets poursuivis par les autorités.

Il est toutefois utile de préciser que ce programme reflète la vision de l'exécutif sans préjuger des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des modifications importantes.

Pour la législature 2023-2027, le Conseil communal entend maintenir l'attractivité des Breuleux en offrant un cadre de vie harmonieux et des infrastructures de qualité à ses habitants.

L'autorité publique et l'administration communale doivent aussi renforcer leur efficacité en plaçant le citoyen au centre de leurs préoccupations et en favorisant la concertation et le dialogue avec la population. La garantie du développement du village doit s'appuyer sur un suivi rigoureux des finances publiques.

La Commune des Breuleux s'engage sur les 11 thèmes suivants :

1. Administration générale (page 3)
2. Travaux publics (page 4)
3. Aménagement du territoire (page 5)
4. Affaires juridiques – Police – Militaire – Protection civile (page 6)
5. Energie – Environnement (page 7)
6. Instruction – Formation – Culture – Sport (page 8)
7. Social – Santé publique (page 9)
8. Economie publique (page 10)
9. Finances (page 11)
10. Impositions (page 12)
11. Services communaux (page 13)

<b>1. Administration générale</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Maintenir la politique de communication et d'information.	1.1 Utiliser et adapter les supports modernes de communication (courriels, formulaires en ligne, site internet, etc.). 1.2 Définir les publics-cibles.
2. Développer l'offre internet et numérique.	2.1 Proposer un planning d'occupation des salles communales. 2.2 Envisager la mise en place des paiements en ligne. 2.3 Maintenir une présence sur internet et les réseaux sociaux. 2.4 Intégrer les normes de cyberadministration. 2.5 Modernisation du système informatique de l'administration.
3. Assurer la qualité des prestations du personnel.	3.1 Développer le suivi et la formation continue des collaborateurs. 3.2 Assurer la disponibilité et l'écoute du personnel communal.
4. Traitement des dossiers de l'ancienne Commune de la Chaux-des-Breuleux	4.1 Solutionner les dossiers en cours. 4.2 Intégrer harmonieusement les nouveaux habitants. 4.3 Réviser et uniformiser les règlements.
5. Encourager les activités villageoises.	5.1 Maintenir et soutenir la tenue des manifestations.

<b>2. Travaux publics</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Offrir et maintenir des espaces publics et valoriser le patrimoine communal.	1.1 Entretien des places de jeux. 1.2 Valoriser les parcelles communales.
2. Réaménager les routes communales.	2.1 Dresser une liste de priorités des rues à rénover.
3. Collaborer au réaménagement de la place de la gare et de la rue de la Gare.	3.1 Moderniser les accès. 3.2 Constructions aux normes LHand.
4. Poursuivre le dossier de rénovation de la salle de spectacles.	4.1 Finaliser le projet. 4.2 Suivre les travaux en collaboration avec les utilisateurs.
5. Entamer le dossier de rénovation du hangar de la voirie et des pompiers.	4.1 Etudier le projet en favorisant l'efficacité énergétique. 4.2 Réaliser l'ouvrage.

<b>3. Aménagement du territoire</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Développer l'aménagement local.	1.1 Concrétiser la procédure permettant le développement de la zone à bâtir à l'ouest du village. 1.2 Réviser le plan d'aménagement local.
2. Participer au projet de zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC).	2.1 Elaborer les prescriptions et en contrôler le suivi.

<b>4. Affaires juridiques – Police – Militaire – Protection</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Contribuer à maintenir ou améliorer le sentiment de sécurité de la population.	1.1 Prendre les décisions qui s'imposent selon la législation en vigueur. 1.2 Intensifier la lutte contre les incivilités.
2. Lutter contre le trafic de stupéfiants.	2.1 Favoriser la collaboration avec la police cantonale si nécessaire. 2.2 Dénoncer les trafics illégaux et ainsi protéger les plus jeunes.
3. Traitement des affaires juridiques.	3.1 S'entourer au mieux et suivre attentivement les procédures.

<b>5. Energie - Environnement</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Site « Es Chaux » (carrière, DTA, DTB).	1.1 Finaliser le projet d'extension. 1.2 Surveiller le respect des normes environnementales.
2. Adaptation aux énergies écologiques et renouvelables.	2.1 Finaliser l'installation de luminaires LED dans toute la commune. 2.2 Maintenir une politique incitative pour l'énergie solaire. 2.3 Mise en œuvre des mesures du Plan d'action communal en matière d'énergie. 2.4 Réflexion sur la création de places de parking avec bornes pour véhicules électriques. 2.5 Création de bornes de recharges pour vélos électriques. 2.6 Maintenir une politique incitative au travers de subventions.
3. Thermoréseau.	3.1 Assurer la pérennité du chauffage à distance. 3.2 Garantir son fonctionnement à long terme. 3.3 Etudier les possibilités d'extension du réseau.
4. Pâturages et forêts.	4.1 Mettre sous toit le plan de gestion intégrée des pâturages (PGI). 4.2 Régulariser et finaliser le mode de gestion des forêts.

<b>6. Instruction – Formation – Culture – Sport</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Assurer la présence des écoles et autres prestations.	<p>1.1 Maintenir la qualité de l'espace environnemental scolaire.</p> <p>1.2 Maintenir la présence des écoles aux Breuleux.</p> <p>1.3 Soutenir et favoriser la mise en place du pédibus.</p>
2. Accès aux écoles secondaire II.	2.1 S'engager pour le maintien de l'accès aux écoles secondaire II du Jura bernois et du canton de Neuchâtel.
3. Maison de l'Enfance et garde d'enfants.	<p>3.1 S'assurer de son bon fonctionnement en respect des lois en vigueur et de la protection de l'enfant.</p> <p>3.2 Encourager les mamans de jours et/ou les crèches à domicile.</p>
4. Améliorer les infrastructures sportives.	<p>4.1 Soutenir le projet de réalisation d'un « pumtrack » aux abords des écoles.</p> <p>4.2 Soutenir l'aménagement d'un hangar pour Jura Ski de Fond.</p>
5. Promouvoir les divers outils et infrastructures culturels.	<p>5.1 Boîte à livres.</p> <p>5.2 Bibliobus.</p> <p>5.3 Ludothèque.</p> <p>5.4 Cinéma.</p>

<b>7. Social – Santé publique</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Réalisation d'appartements adaptés et d'une boulangerie.	1.1 Suivre le projet de changement d'affectation et de réalisation.
2. Soutiens à buts sociaux.	2.1 Continuer à soutenir les infrastructures sociales intercommunales. 2.2 Maintenir l'organisation d'activités pour les aînés. 2.3 Promouvoir le règlement sur le subventionnement de la réinsertion professionnelle.
3. Aide sociale.	3.1 Surveiller la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale. 3.2 Rester attentif et dénoncer les éventuels abus.
4. Fête du village	4.1 Soutien financier et logistique. 4.2 Encouragement aux activités variées (écoles, culture, etc.).

<b>8. Economie publique</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Renforcer les liens avec le commerce et les entreprises du village.	1.1 Maintenir le contact avec les industries. 1.2 Encourager le commerce local. 1.3 Maintenir l'offre des transports publics. 1.4 Favoriser le maintien d'un cabinet médical.
2. Participer au projet de zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC).	2.1 Elaborer les prescriptions et en contrôler le suivi.
3. Collaborer avec la Société d'Embellissement et de Développement (SDEB).	3.1 Participer et soutenir les divers projets proposés par la SDEB (entrées du village, décoration de Noël, etc.).
4. Implanter des services.	4.1 Etudier et promouvoir l'implantation de services publics ou privés, en remplacement du bureau des personnes morales.

<b>9. Finances</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Maintenir une gestion financière saine et responsable.	1.1 Gestion prudente et rationnelle des finances communales et limiter les frais de fonctionnement.
2. Prévoir les investissements futurs.	2.1 Planifier d'investir dans des projets nécessaires répondant à un réel besoin. 2.2. Lier les investissements aux ressources financières disponibles. 2.3 Investir dans des projets qui réduisent les charges de fonctionnement. 2.4 Investir dans des projets permettant d'augmenter et de diversifier les ressources communales.
3. Intensifier les synergies administratives intercommunales.	3.1 Réfléchir à une gestion administrative commune. 3.2 Favoriser les collaborations.

<b>10. Impositions</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Maintenir une quotité d'impôt attractive.	1.1 Prévisions réelles, saines et prudentes des dépenses budgétaires.
2. Cantonalisation de l'impôt des personnes morales et autres réformes.	2.1 Surveiller l'évolution du projet de réforme de la fiscalité des personnes morales. 2.2 Rester vigilant aux conséquences du Plan Equilibre cantonal 22-26. 2.3 Participer aux réflexions de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre le Canton et les communes.

<b>11. Services communaux</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
1. Poursuivre la politique d'assainissement et de développement du réseau d'eau et d'épuration.	<p>1.1 Profiter des réfections de routes pour maintenir des réseaux performants.</p> <p>1.2 Maintenir une exploitation optimale de la STEP, conformément à la législation en vigueur.</p> <p>1.3 Adapter notre situation à la nouvelle Loi sur la gestion des eaux et élaborer les règlements.</p> <p>1.4 Compléter la télésurveillance du réseau d'eau.</p> <p>1.5 Finaliser l'étude de mise en place d'un Plan général d'alimentation (PGA).</p> <p>1.6 Contrôles des stations d'épuration individuelles.</p>



<b><u>Conseil communal</u></b>	
<b>M. Renaud Baume, maire</b>	Administration Gestion du personnel Police Site « Es Chauz »
<b>M. Thierry Paratte, vice-maire</b>	Finances Santé Hygiène publique Sport
<b>M. Luc Baume</b>	Routes Voirie Bâtiments Energie
<b>Mme Malika Chatelain</b>	Instruction Maison de l'Enfance Culture
<b>M. Matthieu Roy</b>	Elimination des déchets Alimentation eau potable Epuration des eaux usées Défense contre le feu Thermoréseau
<b>M. Matthieu Pin</b>	Aménagement local Développement Œuvres sociales
<b>M. Jacques Prétat</b>	Agriculture Pâturages Forêts